

les-Bains, jusqu'à midi, dans la rue principale, il était très dangereux de passer près des maisons, à cause des vases qui se vidaient par les fenêtres.

Quoi d'étonnant si, au moyen âge, aux XVI^e et XVII^e siècles, les pestes dévastèrent si souvent notre population ?

On voit cependant que déjà les droits de l'autorité municipale en matière de voirie étaient les mêmes qu'aujourd'hui, et qu'elle faisait abattre d'office les éviers qui déversaient les eaux ménagères sur la voie publique. Mais il se pose alors une question : où les eaux ménagères pouvaient-elles être envoyées ? — Sans doute dans les fosses d'aisance ?

Quant au service du balayage, il n'existait pas. On pouvait empêcher un bourgeois de faire « distiller ses immondices » dans la rue, mais non le forcer à enlever celles qui y étaient. Qu'on se rappelle que, par privilège royal, les Antonins avaient le droit de faire vaguer par la ville leurs troupeaux de cochons !

Il est probable que, comme naguère, dans les grandes villes de l'Italie méridionale, le nettoyage s'opérait de bonne volonté par des paysans des environs qui venaient charger les immondices sur leurs ânes, pour servir d'engrais. D'où le nom d'ânier, encore si usité, quoique la fonction ait cessé.

Quant à l'*aiguedier*, on voit que c'était l'*évier*. Le mot est fait sur le patois *aigue*, eau, comme *évier* sur le français *ève*, eau. Pour que l'analogie fût complète, le mot devrait être *aiguiér* et en effet l'on a cette forme (comp. *aiguière*). Dans *aigue-d-ier* (*esguedier* n'est qu'une variante graphique), le suffixe *ier* a été relié par *d*. C'est le seul exemple que je connaisse de l'insertion de *d*. Habituellement on se sert de *t* pour cet office : *bijou-t-ier*, *clou-t-ier*. Sur le suffixe *ier* employé pour caractériser des objets, comp. *casier*, *davier*, *moutardier*, *charnier*, *bénitier*, etc.